

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 02 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de  
convocation :  
27 mai 2025

Mis en ligne :  
05 juin 2025

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29

Présents : 20  
Votants : 29  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla ;

#### **Procurations de vote et mandataires :**

CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à METAYER Chrystèle, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, VAN CAUWELLAERT Damien ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Monsieur Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 mai 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

#### **Point N° 3**

#### **Délibération n° 2025-047. ENFANCE JEUNESSE : Restauration scolaire – tarification des tranches 1 et 2 à 1 €**

Rapporteur : Aude MAHEO

**VU** la stratégie nationale de la prévention et de lutte contre la pauvreté du gouvernement,  
**VU** l'avis de la commission petite enfance, enfance jeunesse réunie le mercredi 5 mars 2025 ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le gouvernement a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 un soutien financier visant à inciter les communes et EPCI à proposer une tarification sociale de la restauration scolaire, qui se traduit ensuite par le versement d'une subvention suspendue aux conditions suivantes :

- Les repas concernés sont les repas des élèves de toutes les écoles du premier degré, maternelle et élémentaire,
- Le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction de revenus ou quotient familial de familles, dont au moins un tarif inférieur ou égal à 1€ et un tarif supérieur à 1€,
- Une délibération doit fixer cette tarification sociale, avec une durée circonscrite ou illimitée.

Thorigné-Fouillard étant une commune éligible à ce dispositif, le conseil municipal a délibéré en ce sens lors de sa séance du 20 septembre 2021. L'Etat propose aujourd'hui à la commune de délibérer à nouveau pour la signature d'une nouvelle convention triennale, établie dans les mêmes termes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**

**D'EMETTRE** un avis favorable concernant la poursuite de la tarification de la restauration scolaire à 1€ pour les tranches 1 et 2 à compter du 5 mai 2025,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

